

Dépôt des listes de candidatures en vue de l'élection des représentants des étudiants au **Conseil pédagogique et de la vie étudiante**

Les étudiants souhaitant **faire acte de candidature** doivent **compléter une déclaration à remettre impérativement avant le jeudi 17 décembre 2020** par mail à contact-elections@talm.fr

Les étudiants devront joindre à leur déclaration une photocopie de leur carte d'étudiant ou d'un certificat de scolarité.

Pour chaque liste, les candidats ont la possibilité de rédiger une profession de foi présentée sur une feuille recto verso format A4.
Ces documents seront transmis par mail à chaque électeur.

L'administration de l'école se charge de l'affichage et du dépôt dans l'intranet Etudiant des listes de candidatures et des professions de foi.